



Mairie de Fenieux

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Présents : MM BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, GUITTON Claude, Mmes TEXIER Valérie, AUDEBRAND Christelle, BOUTIN Mireille, GEAY Isabelle, RENAULT Françoise, SÉNÉCHAUD Julie, MM. NÉTIER Cédric, NICOLE Jerry, ROSSARD Jean-Michel.

Absents : Mme DUVAL Marina et M. LIÉBOT Jean-Michel

Procuration : M. FOURRÉ Jean-Claude à M. GALLARD Michel

Madame TEXIER a été désignée secrétaire de séance.

Projet achat foncier

Mme Mireille Boutin, concernée par cette délibération, quitte la séance.

M. le Maire informe l'assemblée que la famille Boutin serait venderesse de 2 ensembles de parcelles de terrain au prix de 0,23 € le m² :

→ 1^{er} ensemble cadastré section A n°642, 643, 553, 554, 555, 746, 749 appartenant à Mme Andrée Boutin et à ses 2 fils Michel et Jacques pour une superficie de 61 750 m² ;

→ 2^{ème} ensemble cadastré section A n°930, 634, 635, 636, 637, 640, 641 et 644 appartenant à MM. Michel et Jacques Boutin pour une superficie de 18 575 m². L'ensemble de ces terrains représente une superficie totale de 80 325 m².

Vu les avis sur la valeur vénale de France Domaine en date des 22, 26 octobre, 27 décembre 2015 et 11 janvier 2016.

Le conseil municipal souhaite saisir cette opportunité afin de faire une réserve foncière et, après en avoir délibéré,

➤ Décide d'acquérir les parcelles section A n°642, 643, 553, 554, 555, 746, 749, 930, 634, 635, 636, 637, 640, 641 et 644 au prix de 0,23 € le m² soit la somme totale de 18 490 € ;

➤ Décide de verser l'indemnité pour perte de revenu de l'exploitant de 27 908 € ;

➤ Autorise M. Le Maire, ou en son absence un adjoint, à signer les actes d'acquisition et tous les documents s'y rapportant.

Ecole

Le conseil vote :

- un complément de travaux électriques pour 193,20 € et des peintures pour 1 923,12 € en ce qui concerne la transformation d'un logement en locaux scolaires,
- la mise aux normes du réseau informatique par l'entreprise Seguin de 3 326,59 €,
- l'achat d'un ordinateur pour la direction à ABG Informatique pour 1 779,60 €.

Aliénations et acquisition de terrains pour voirie

Le conseil décide de mettre en enquête publique l'achat et la vente d'une portion de terrain à Clairouin par M. Joseph Chauveau. Tous les frais seront à la charge de la commune. La transaction se fera sur la base de 0,50 € le M².

Inventaire des zones humides : groupe d'acteurs locaux : désignation des membres

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides nécessaire pour l'élaboration du document d'urbanisme et visé dans le projet de SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin (mesure 4G), la commune de FENIOUX doit mettre en place un groupe **d'acteurs locaux** de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche du dit inventaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Le maire : Jean-Pierre BASTY
- Les élus : Michel GALLARD (ancien agriculteur) et Jean-Michel LIÉBOT
- L'élu au SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique) : Claude GUITTON (agriculteur)
- L'agricultrice élue : Valérie TEXIER
- Les agriculteurs : Patrice BOIZUMEAU, Jean-Michel ROSSARD, Mireille BOUTIN.
- L'agriculteur extérieur de la commune : Arnaud POUZINEAU de LA CHAPELLE -THIREUIL
- Un ancien ayant la mémoire de la Commune : Michel GEFFARD (agriculteur retraité)
- Les représentants de l'ACCA : Guy LIMOGES (agriculteur retraité) et Régis GOGNARD
- Le représentant de l'association de pêche : Claude BOIZUMEAU
- Un représentant de l'association de protection de l'environnement (DSNE)
- Les propriétaires fonciers : Chantal CIBIEL de BORDEAUX et Pierre AIGUILLON de L'ABSIE
- Le représentant de l'association des randonneurs pédestres : Michel BOUDREAU (agriculteur retraité)
- Le représentant du Syndicat de rivière SIAH : Nellie TARDITS
- Un représentant du SAGE Sèvre niortaise Marais poitevin
- Un représentant du service Départemental de l'ONEMA 79.

Communauté de Communes

Le conseil autorise la Communauté de communes Gâtine-Autize à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert "Deux-Sèvres Numérique".

Taxe d'habitation

Le conseil décide de ramener l'abattement général à la base et l'abattement pour charges de famille au niveau des abattements de droit commun.

Information et questions diverses

- **Orange** : la cabine téléphonique de la place de la bascule va être démontée.

La secrétaire de séance,
V. TEXIER

A Fenioux le 30 septembre 2016

Le maire,
J.-P. BASTY